

Prévention des addictions : interventions probantes et évaluation

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'agence nationale Santé publique France ont initié, sous l'égide de la Commission interministérielle de prévention des conduites addictives (Cipca), une démarche d'évaluation des conditions de mise en œuvre de différents types de programmes de prévention des conduites addictives à destination des jeunes et de leur impact.

En 2014, l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sur les conduites addictives des adolescents¹ recommandait notamment « *de privilégier les programmes de prévention qui incluent un volet d'évaluation de leur efficacité* ». Dans ce contexte, la Cipca a été mise en place par la Mildeca lors du Plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017. Elle avait pour mission de faire évoluer en France les pratiques des professionnels de la prévention et les stratégies de financement des décideurs en s'appuyant sur des méthodes validées.

Pour contribuer à ces objectifs, un appel à candidature national a été lancé par la Cipca et cinq programmes de prévention ont été sélectionnés pour être évalués de façon rigoureuse et mesurer leur impact réel sur la consommation par les jeunes de substances psychoactives.

Les résultats positifs et négatifs des évaluations ont été diffusés en mai 2019. Le parti a été pris de

montrer non seulement ce qui est efficace, avec un impact mesurable, mais également les actions inefficaces ou contre-productives afin que des pistes d'amélioration soient proposées et que les acteurs concernés puissent s'en emparer. Ce numéro de *La Santé en action* doit permettre de tirer tous les enseignements de ce travail d'évaluation et de nous engager collectivement vers le développement de stratégies d'intervention davantage structurées, coordonnées et efficaces.

Ce mouvement est d'ailleurs à l'œuvre avec l'émergence et le déploiement actuel de programmes de prévention reposant sur le développement des compétences psychosociales des jeunes, dont les bénéfices en termes de réduction de la consommation et de l'expérimentation de substances psychoactives ont été démontrés par la littérature scientifique.

Le bilan de ces travaux conforte et justifie la nécessité de développer des ressources en évaluation afin d'étayer nos investissements publics en matière de prévention et de les orienter vers les interventions présentant les meilleures garanties de qualité et d'efficacité. ■

1. Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). *Conduites addictives chez les adolescents. Usages, prévention et accompagnement*. Paris: Les Éditions Inserm, coll. Expertise collective, 2014 : p. 30.

MILDECA, OFDT ET SANTÉ PUBLIQUE FRANCE : UN INTÉRÊT COMMUN POUR L'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION

Créée en 1982 et placée auprès du Premier ministre, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) définit, anime et coordonne les orientations stratégiques communes à l'ensemble des services de l'État dans le cadre de plans gouvernementaux pluriannuels concernant la prévention, la santé, la recherche, la lutte contre les trafics, les politiques de sécurité et la coopération internationale. Les priorités du gouvernement, en particulier la prévention pour les jeunes, figurent dans le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, qui rappelle l'importance de conduire des évaluations d'efficacité des stratégies mises en œuvre. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) est un groupement d'intérêt public créé en 1993. Il observe et analyse le phénomène des drogues et des addictions, leurs conséquences sanitaires et sociales et des réponses publiques déployées. Il contribue à leur suivi à l'échelle européenne en lien avec l'agence de l'Union européenne sur les drogues : *European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction* (EMCDDA). L'OFDT met également en œuvre l'évaluation de dispositifs innovants ou prometteurs dans le domaine des addictions.

Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Créée en 2016, elle a pour mission la protection de la santé des populations. Agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire, elle a notamment en charge le développement de la prévention et de la promotion de la santé. Afin de réaliser ces missions, Santé publique France peut conduire des travaux d'évaluation pour déterminer les meilleures modalités d'intervention à déployer sur les territoires.